

Kigali, le 12 Juillet 1946.

RESIDENCE DU RUANDA.

N° 1308 /SEC.6

OBJET: Salut au drapeau.-

*Reçu le 19.7.46.
720./SEC.**Q. M.*

Monsieur l'Administrateur Territorial,

J'ai l'honneur de vous faire savoir que l'attention de Monsieur le Gouverneur ainsi que la mienne ont été attirées sur l'impérieuse opportunité de faire revivre la coutume ancienne du salut au drapeau, le matin, dans les postes où existe un détachement F.P. à la disposition du service territorial.-

Je tiens à ce que, en même temps que le piquet de service, assistent à cette brève cérémonie les membres indigènes du personnel Colonie, c'est-à-dire les commis, moniteurs Agri, gardes vétérinaires, infirmiers, etc, pour autant que leurs fonctions n'en souffrent pas.-

Je n'ai pas à souligner la signification du salut au drapeau.-

Ce que je désire surtout c'est qu'il devienne un rite et non une corvée.-

J'adresse communication de la présente aux Médecins et Vétérinaires locaux en ce qui concerne la participation de leur personnel.-

Je vous demande de veiller à l'exécution ponctuelle de la présente instruction.-

Ruhengeri



4839

Le Résident du Ruanda, G. SANDRART,

G. Sandrart

Monsieur l'Administrateur Territorial

à

RUHENG ERI .-